N° 79 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Jeudi 19 Mars 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 651)
TOURCOING, rue Verte, 38 (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS-DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux Bureaux du Journal ; à Paris, dans nos Succursales 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 651 A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

Dimanche 22 Mars

Nous commencerons la publication du feuilleton

LE ROMAN de CLAIRE FOURNIER

Par PAUL ACKER

Dans cet ouvrage du jeune écrivain on trouvera toutes les qualités d'émotion, de tendresse et de charme qui caractérisent son talent. Il a pensé avec raison que les humbles existences valaient plus que les autres peut-être d'arrêter l'attention de l'écrivain et c'est l'humble existence de

CLAIRE FOURNIER

Demoiselle de Magasin

qu'il nous a contée. Humble existence mais douloureuse, émouvante, passionnante, et qui se déroule à travers des milieux si divers, depuis le magasin de province jusqu'au cercle de jeunes filles, à Paris, où se réunissent les isolées et où s'agite, plus ou moins conscient, un esprit un peu révolutionnaire.

LE ROMAN de CLAIRE FOURNIER

passionnera toutes nos lectrices mais les hommes ne l'aimeront pas moins pour sa simplicité et sa vérité.

JANVION, NÈGRE, GRANGIER & SIMONNET

Ils étaient quatre qui voulaient se battre, comme dit la chanson ; se battre contre le gouvernement, ou, plus exactement, contre l'autorité de leurs chefs, contre les règlements de leur administration, contre l'autorité des lois. En un mot, ils sont quatre fonctionnaires révoltés. MM. Janvion, Nègre, Grangier et Simonnet, qui, révoqués pour actes d'indiscipline — les deux derniers pour la seconde fois, après une première réintégration — n'ont cessé depuis lors de se livrer à des manifestations de violences et d'injures contre leurs anciens chefs de mener contre le gouvernement, par la parole et dans la presse, une campagne outrageante et agressive.

Et ces gaillards-là n'en ont pas moins la prétention de reprendre leurs places dans l'administration. Ils veulent redevenir des fonctionnaires. Et c'est pour leur rendre cette situation privilégiée et convoitée par tout bon Français, que l'on fait tant de tapage, que les députés se mettent — c'est le cas de dire — sens dessus dessous, et que l'on va presque jusqu'à provoquer une crise ministérielle.

C'est tout de même un peu beaucoup.

Et MM. Janvion, Nègre, Grangier et Simonnet, ne méritaient vraiment pas qu'on leur donnât tant d'importance.

M. Berteaux a essayé de prendre la Chambre par le sentiment. Il lui a montré de malheureux pères de famille, frappés depuis un an, et qui avaient largement expié leur faute.

On a prononcé les grands mots de clémence, d'humanité, de justice, d'apaisement.

Sur ce terrain-là, tout le monde est d'accord. Et, comme l'ont dit MM. Clémenceau et Barthou, pour les fonctionnaires qui ont pu obéir à un regrettable entraînement, et qui reconnaissent leur erreur, il n'est personne qui ne soit prêt à leur pardonner et à les rétablir dans leurs anciennes fonctions.

C'est ce qui a déjà été fait pour un agent des postes, M. Clavier. C'est ce qui sera fait pour plusieurs autres.

Mais le cas de MM. Janvion, Nègre, Grangier et Simonnet est tout autre. Les trois derniers ne méritent d'ailleurs aucun apitoiement. Ils ont trouvé la situation rêvée : ils sont entretenus par leurs anciens camarades comme secrétaires de syndicats, et, ce qui explique peut-être leur attitude, ils seraient sans doute très marris d'être obligés de quitter leurs agréables occupations actuelles pour reprendre leur travail plus assujettissant d'autrefois

M. Janvion était employé à la préfecture de la Seine. C'était un de ces trop nombreux fonctionnaires-journalistes auxquels leurs fonctions laissent un loisir tel qu'ils peuvent passer la plus grande partie de leur temps dans les journaux et y remplir, à prix réduit, des emplois soustraits à la compétence des professionnels.

Ces socialistes, bien prébendés, et passant à la fin de chaque mois à la caisse officielle, en profitent pour avilir les salaires, ce qui ne les empêche pas de se poser en défenseurs du prolétariat.

M. Janvion comparaissait naguère encore en cour d'assises pour un manifeste anarchiste et antimilitariste. Il fut acquitté, avec tous les autres accusés Mais son langage et son attitude furent tels qu'on ne voit pas bien un tel citoyen allant reprendre sa place dans les rangs des fonctionnaires français.

***

Le vote de mardi, on l'a dit avec raison, avait été « inconsidéré ».

La faute en est surtout au gouvernement, qui ne sut pas prendre nettement position.

M. Clémenceau, a-t-on expliqué, ne se sentait pas sûr de sa majorité. La proposition de M. Constans, un guedisite prétentieux et « rasoir » qui n'a cependant guère l'oreille de la Chambre, avait été présentée par surprise. Ni le gouvernement, ni les députés, n'y étaient préparés. On était encore sous l'influence — hostile à M. Clémenceau — des incidents relatifs aux attachés de cabinet.

Le président du conseil, sentant l'orage, n'osa pas l'affronter. Il préféra le laisser passer et attendre que l'atmosphère fut rasséréné pour engager le combat décisif.

Dans cette situation, que pouvait faire la majorité ?

On faisait appel à sa clémence à sa pitié. On s'adressait au cœur de nos représentants. On faisait vibrer en eux les plus généreux sentiments. Pouvaient-ils résister, alors que le gouvernement n'opposait à la proposition de M. Constans qu'une timide objection par la bouche de l'excellent sous-secrétaire d'Etat Symian, et alors que M. Clémenceau demeurait à son banc muet et impassible ?

347 voix votèrent l'amnistie ; majorité hétérogène et bigarrée comprenant tous les monarchistes, cléricaux et nationalistes, la majorité des progressistes, puis tous les socialistes unifiés et indépendants, et enfin un très grand nombre de nos amis radicaux et radicaux-socialistes.

Une minorité de progressistes et une centaine de radicaux s'étaient seulement joints aux ministres pour voter contre.

On eût été bien embarrassé pour tirer une signification pratique de ce scrutin.

Supposez que le ministère eût posé la question de confiance, et dites ce qu'eût dû faire le cabinet issu d'une telle majorité.

La proposition improvisée de M. Constans disait textuellement : « Sont réintégrés dans l'exercice de leurs fonctions, pour prendre rang du jour où elles leur ont été conférées pour la première fois les anciens fonctionnaires des administrations publiques qui ont été frappés administrativement pour délit d'opinion ou pour un acte politique. »

Avec ce texte, et des journaux réactionnaires n'ont pas manqué de le signaler, les anciens fonctionnaires du 16 mai et même de l'Empire avaient le droit de réclamer leur réintégration

C'est pour cela que les députés de la droite furent unanimes à le voter.

Pour le moins, il obligeait à réintégrer non seulement les agents des postes, les instituteurs et les employés comme M Janvion, révoqués depuis peu, mais encore tous les fonctionnaires monarchistes, cléricaux, nationalistes, disgraciés pour « délit d'opinion » ou pour « acte politique » Les employés de l'enregistrement qui ont refusé d'instrumenter dans les inventaires, les officiers qui ont refusé de marcher, devaient être rétablis dans leurs anciens emplois. L'ex-capitaine Maguiez reprenait le commandement d'une compagnie. Et M Gustave Hervé lui-même retrouvait sa chaire de professeur.

***

Il était nécessaire de remettre les choses au point. Et on doit se féliciter que M. Berteaux ait cru devoir précipiter le débat.

Cette fois la question s'est posée nettement, sans équivoque et sans les contingences ministérielles qui trois jours avant l'avaient troublée.

Le gouvernement a eu l'attitude et a parlé le langage qu'il aurait dû avoir et tenir le mardi.

« Si vous voulez, a dit M. Clémenceau, livrer le gouvernement de ce pays à une organisation anonyme de fonctionnaires irresponsables qui exercera une pression dans les bureaux et arrachera le gouvernement au contrôle de la Chambre, nous ne sommes pas les républicains de cette désorganisation.

« La Chambre est sous le contrôle du suffrage universel, le gouvernement sous le contrôle de la Chambre, mais ni le suffrage universel, ni le gouvernement ne sont sous le contrôle des fonctionnaires.

« Nous ne pouvons d'ailleurs modifier notre attitude dans la situation de dangereuse anarchie où se trouve l'administration française.

« Nous ne voulons pas d'une bureaucratie d'autocratie irresponsable ; la République est au suffrage universel, elle n'est pas aux fonctionnaires. Si vous voulez renverser les termes du problème, ayez le courage de le dire et de voter pour l'anarchie. »

Le cœur était entendue. La réponse de la Chambre ne pouvait être douteuse. Comme l'a dit ensuite M. Barthou, répondant à M. Berteaux : « Vous me demandez de cesser d'être ministre ! »

Il faut, en effet, bien établir enfin que l'autorité dans notre pays, appartient aux ministres de la République, et non aux Janvion, aux Nègre, aux Grangier et aux Simonnet, même représentant ou prétendant représenter les partis socialiste et anarchiste.

Georges ROBERT.

La Politique

Paris, qui ne s'étonne généralement de rien, n'a pas appris cependant sans un certain émoi, l'autre matin, que la place de la Concorde menaçait de s'effondrer.

On a fait sous cette place — la plus belle du monde — des travaux importants, relatifs au Métropolitain, mais depuis plusieurs mois, tout est demeuré en état, en raison de la grève des terrassiers.

Il est facile de se rendre compte de ce qui a pu se produire, après tant de pluie, dans des galeries non boisées, creusées au milieu d'un sol où le sable abonde !

Le mal est devenu si grand que la place est en danger, et que c'est miracle si les fontaines et l'obélisque sont encore debout ! Aussi, devant l'imminence d'une catastrophe, s'est-on décidé à prendre des mesures de protection.

C'est bien ! Mais l'incident ne saurait se terminer ainsi. Il est inadmissible que des travaux publics soient interrompus pendant huit mois, par suite d'un désaccord entre les ouvriers et les entrepreneurs, au risque de déterminer des malheurs irréparables.

Les villes, les départements, l'Etat, ont des précautions à prendre et des devoirs à remplir — à commencer par la réglementation préalable des questions de salaire, pour empêcher toute surprise.

Les entrepreneurs ont-ils tort de dire que les obligations nouvelles auxquelles on veut les amener ne cadrent pas avec les conditions de leur marché et deviennent pour eux une cause de déficit ? Assurément non !

Les ouvriers ont-ils raison de réclamer un supplément de salaire eu égard au genre de travail qui leur est imposé ? Evidemment oui ! Et la preuve c'est qu'on leur concède ce supplément pour l'avenir.

La faute est donc ailleurs. Elle est à l'origine, dans la rédaction du cahier des charges, où tout devrait être envisagé minutieusement.

Dans tous les cas il est inouï de constater que pendant huit mois les pouvoirs publics compétents ne se sont pas préoccupés d'une situation qui a failli se compliquer d'un désastre énorme ?

Quelle étrange mentalité !

Henry JAGOT.

LE CONGRÈS NATIONAL d'industrie laitière

De notre envoyé spécial

Paris, le 17 mars.

Le congrès a tenu aujourd'hui deux séances, l'une de neuf heures à midi, la deuxième de deux heures à six heures. Nous sommes dans la période des définitions, notons cependant que la discussion a été moins vive que pour le lait ; il s'agissait tout d'abord du beurre ; après avoir établi qu'il était impossible de donner une définition chimique du beurre pur, pour la raison toute simple qu'il y a des beurres purs et non un beurre pur, le rapporteur a proposé de désigner sous le nom de beurre pur, au sens courant du mot, le mélange de matières grasses qu'on obtient par le barattage du lait pur ou de la crème issue du lait pur, le congrès a consacré par un vote cette définition, nous aurons pour notre compte à revenir beaucoup plus longuement sur ce point, mais la question n'était pas à l'ordre du jour.

Pour le fromage il a été décidé que le fromage pur est le produit que l'on obtient en coagulant par la présure ou par la fermentation lactique, la caséine du lait mélangée à une quantité variable de matières grasses empruntées exclusivement au lait. Il demeure entendu que ces définitions sont purement théoriques Nous avouons, pour notre compte, craindre qu'à un moment donné les services de répression des fraudes ne s'en emparent.

La discussion est devenue des plus confuses quand il s'est agi des œufs non pas purs mais frais ; nous avons entendu soutenir qu'un œuf conservé par certaines méthodes devait être considéré comme frais, pauvre langue française, loi si claire et si précise, que ne veut-on le faire dire ! On est arrivé après un flot de paroles à décider que l'œuf pur est celui qui n'a subi aucune déperdition d'eau et qui ne décèle au mirage aucune trace de décomposition. On s'est occupé ensuite de l'importation des jaunes d'œufs liquides et conservés. Les œufs recueillis en Chine, en Mésopotamie sont divisés en deux parties ; les jaunes additionnés de 1 % d'acide borique et de 10 % de sel marin sont agités puis entonnés avec soin ; les futailles affectées à cet usage une fois remplies pèsent 200 kilogrammes et contiennent environ dix mille jaunes d'œufs. Or il en entre de grandes quantités en franchise, parce que ces jaunes sont censés avoir une destination industrielle, ce qui n'empêche pas, paraît-il, certains biscuitiers et certains boulangers d'en acheter chez les intermédiaires. Le congrès a émis le vœu que tous les jaunes d'œufs importés en France soient dénaturés de manière à être rendus impropres aux usages alimentaires ; il faut espérer que les pouvoirs publics prendront les mesures nécessaires pour faire cesser un abus qui n'a que trop duré.

M. Henri Vollelier a ensuite fait une très intéressante communication sur l'état de nos races de poules indigènes, nous en donnerons quelque jour un résumé spécial ; mais le gros succès de la journée a été le rapport lumineux et admirablement documenté déposé par M. A Ducloux, professeur départemental du Nord, sur les écoles ménagères agricoles en France L'état de santé du savant professeur l'avait empêché de venir lui-même défendre les conclusions de son rapport, il avait chargé M. Bédiard, professeur spécial à Lille, de le remplacer, celui-ci a admirablement résumé le travail de M. Ducloux. Après un court historique, il a montré ce qu'il fallait entendre par école ménagère ambulante agricole, il a indiqué l'âge que doivent avoir les élèves et a fait voir le rôle du personnel enseignant qui se trouve sous la direction du professeur départemental d'agriculture ; l'emploi du temps, le programme des études ont été ensuite soumis aux congrès qui s'est vivement intéressé aux détails relatifs aux dépenses, au recrutement des élèves. Après avoir assisté à cet exposé de principes, le rapporteur a montré les excellents résultats obtenus dans l'Oise sous l'impulsion de M. Th. Leroux, professeur départemental, dans le Pas-de-Calais sous la direction de M Tribondeau dont nous avons pu apprécier si souvent l'heureuse initiative, dans le Nord où les communes se disputent l'avantage de posséder l'école ambulante. En dehors des départements que nous venons d'indiquer, il faut encore citer les écoles volantes des Côtes-du-Nord et les trois écoles fixes de Kerliver (Finistère), de Coetlogon (Ille-et-Vilaine), du Monastère (Haute-Loire). Il est évident que la réussite des créations nouvelles montre leur utilité, aussi paraît-il nécessaire d'organiser ce nouvel enseignement. M le sous-directeur du Ministère de l'Agriculture qui avait tenu à assister à la discussion a rendu un hommage mérité au travail de M. Ducloux et au talent avec lequel M. Bédiard l'a exposé, puis il a demandé au congrès qui a accepté avec enthousiasme sa proposition d'émettre un vœu sur la nécessité de recruter les maîtresses de ces cours parmi les jeunes filles et les femmes qui, possédant une instruction suffisante, seraient en outre munies du diplôme qui délivrerait à l'avenir sont une école normale spéciale d'enseignement ménager rémunérée, soit une des écoles fixes déjà créées sous condition d'organisation de cours normaux à cet effet En résumé grâce à M Ducloux, on peut dire que les sacrifices faits par le Conseil général du Nord et l'appui fourni à l'honorable professeur par la Société des Agriculteurs du Nord, ont été appréciés de tous à leur juste valeur.

BERTAL.

LES ÉVÈNEMENTS D'HAÏTI

Les exécutions ont cessé

Port-au-Prince, 18 mars

L'arrivée des bâtiments de guerre anglais, allemand et français et l'attitude des puissances ont exercé une influence salutaire. Les exécutions ont cessé.

Le nouveau ministre des affaires étrangères haïtien s'est montré correct, et c'est grâce à son intervention que le gouvernement haïtien ne s'oppose plus à l'embarquement des réfugiés.

Le *D'Estrées* est arrivé aux Gonaïves hier après-midi.

Les réfugiés, parmi lesquels se trouve le général Firmin, s'embarqueront le plus tôt possible à son bord. Les représentants français, anglais et allemand s'occupent des détails de l'embarquement.

Quand l'*Indefatigable* arriva, le secrétaire de la légation d'Allemagne fut arrêté tandis qu'il tâchait de gagner le rivage ; il fut obligé de jouer de la canne pour se défendre contre les indigènes.

Les trois coups de canon du croiseur anglais provoquèrent une panique.

Officiers et soldats haïtiens se précipitèrent à leurs postes, femmes et enfants se mirent à courir çà et là en pleurant, et il fallut un certain temps pour rétablir le calme.

Le président cède

New-York, 18 mars.

D'après le *New-York Herald* les représentants des puissances avaient conféré hier et envoyé une note collective au président Nord Alexis pour lui demander de laisser partir les réfugiés.

Au reçu de cette note, le président et le cabinet discutèrent sur la situation et plus tard le ministre d'Etat écrivit au ministre de France que le gouvernement haïtien, tout en réservant ses droits contre les réfugiés, avait décidé de faire droit à la requête unanime des puissances visant le permis d'embarquement des réfugiés aux Gonaïves, des Gonaïves, de Saint-Marc et de Port-de-Paix.

Avant d'acquiescer à la demande en question, le gouvernement haïtien s'est réservé le droit de poursuivre devant les tribunaux toute personne dénoncant impliquée dans une révolution, et il insiste pour que les étrangers ne laissent pas leurs consulats se transformer en salles en cas de soulèvements futurs.

Les réfugiés à la légation française

M. Borno, le nouveau ministre des affaires étrangères d'Haïti, a demandé hier à la légation de France à Port-au-Prince qu'on livrât les révolutionnaires réfugiés dans cet asile. Cette mesure devait permettre à M. Dubiel de compléter la mission qu'il avait été chargé par son groupe d'accomplir auprès du gouvernement et dont la première partie avait été remplie lors de la récente conférence avec MM. Clémenceau et Caillaux.

M. Viviani, renouvelant les explications qu'il a fournies à la Chambre lors de la récente interpellation, a confirmé qu'il renonçait au régime forfaitaire qu'il avait d'abord adopté pour réduire la dépense à la charge de l'Etat. Pour arriver au même but, il propose de réduire le chiffre des parties prenantes en excluant du bénéfice de la caisse des retraites les fermiers, métayers et domestiques attachés à la personne.

De la sorte, le nombre des participants serait réduit de 2.300.000 à 1.500.000.

Ensuite, il élève à soixante-cinq ans l'âge de la pension pour les retraites.

Enfin, pour ce qui concerne la période transitoire, M. Viviani propose de faire rentrer dans l'application de la loi sur les vieillards indigents tous ceux qui, ayant travaillé trente ans, auraient atteint l'âge de soixante-cinq ans au moment de la promulgation de la loi sur la caisse des retraites ouvrières.

Le gouvernement pense que, dans ces conditions, on abaissera un peu au-dessous de 100 millions la charge de l'Etat, tout en faisant subsister les principes de la loi : obligation, capitalisation et triple versement de l'Etat, des patrons et des ouvriers.

Les Douaniers chez M. Caillaux

Paris, 18 mars.

Complétons notre information d'hier sur la réception par le ministre des délégués des délégués du congrès des douaniers.

En ce qui concerne les traitements, M. Caillaux a déclaré que le réorganisation du service permettra d'augmenter les traitements dans une proportion très sensible.

Il a déclaré, en outre, que l'autorisation

Le mouvement est dirigé contre les étrangers

Suivant les nouvelles officielles reçues à Washington de Port-au-Prince, un tribunal militaire spécial a été convoqué pour juger les fonctionnaires et militaires arrêtés lundi.

Un télégramme du consul général britannique à Port-au-Prince dit que le mouvement actuel a un caractère nettement xénophobe.

Les commandants des croiseurs *Indefatigable* et *Bremen* sont convenus avec les représentants des puissances que le signal de changer pour les étrangers serait donné par une fusée tirée de la légation d'Allemagne et qu'aussitôt des marins seraient débarqués.

Il n'est pas douteux que c'est l'arrivée de ces deux navires qui a semblé l'indication du major Lamagère, — qui a fait ses études à Saint-Cyr — et des autres personnes arrêtées sous prétexte de complot avec les réfugiés pour rassembler le gouvernement et assassiner le président Nord Alexis.

La présence des navires de guerre étrangers est aussi la seule garantie à leur tour que les résidents européens ne pillèrent pas de violence.

AU MAROC

Récit de Bataille

La pacification se poursuit rapidement

Le succès du 15 Mars

Dar-Ould-Fatima, 15 mars, minuit.

Le général d'Amade a surpris et détruit aujourd'hui les campements de l'agitateur Bou Noulla.

La colonne avait quitté à sept heures Ouad-Sefro et traversé sept douars, se rendant à Dar-Ould-Fatima, où elle devait rencontrer un escadron du 8e chasseurs d'Afrique qui venait embarquer et cent goumiers de Djella venant remplacer le goum de capitaine Chavery, qui avait quitté la colonne le 10 mars. Pendant la première partie de la marche, on traversa un pays ravagé de douars, mais brusquement la plaine apparut vide et dépeuplée à des kilomètres environ du lieu du bivouac.

Tous les habitants de cette région s'étaient joints à Bou Noulla.

On arriva à midi à Dar-Ould-Fatima, venant de quitter quelques cavaliers marocains, et on apprit que plusieurs douars se trouvaient un peu au delà de la chaîne du Sid-el-Chaïmi, soit à environ vingt kilomètres vers l'ouest-nord-ouest.

Le général d'Amade résolut de surprendre ces campements en leur faisant un mouvement tournant, afin pour l'empêcher complètement sur ses intentions que pour alléger l'infanterie, il fit dresser les tentes, puis se remit en marche avec toute la colonne à deux heures.

Le camp fut laissé à la garde des hommes les plus fatigués pris dans chaque unité, bientôt renforcés par deux compagnies de la légion venues de Dar-Ber-Rechid avec un convoi et la cavalerie nouvellement arrivée.

La colonne rencontra bientôt quelques hommes armés, formant un rideau, que les chasseurs et les spahis refoulèrent presque sans tirer jusqu'à la zaouia. De ce point, on découvrit à l'horizon une véritable forêt de tentes, en avant desquelles de nombreux cavaliers caracolaient.

L'infanterie de la colonne du Tirs à gauche, celle du littoral à droite se formèrent en une longue ligne de sections par deux et avancèrent à vive allure vers l'objectif. Les Marocains, qui s'étaient portés à sa rencontre, montraient fort peu de mordant et n'approchaient même pas, comme de coutume, un mouvement sur nos flancs pour retarder la marche. Aussi l'affaire se présenta dès le début comme une course plutôt que comme un combat

En approchant on s'aperçut que l'ennemi était complètement surpris, tous ses cavaliers avaient fui, abandonnant au vainqueur le camp rempli de fantassins, de femmes et d'enfants. Ceux-ci arborèrent le drapeau blanc. Mais un certain nombre d'entre eux s'armèrent de fusils et tirèrent de dessous les tentes sur notre ligne au moment où elle atteignait le campement Nos hommes mirent alors automatiquement au canon, bousculèrent la masse et tuèrent tous les hommes valides, respectant les femmes et les vieillards, quoique plusieurs Marocains continuassent à tirer à bout portant.

Nous ne pertimes qu'un spahi tué et nous eûmes un ou deux blessés

Au delà de ce premier douar, qui contenait plusieurs centaines de tentes, se trouvaient une vingtaine de campements moins importants, éparpillés dans la plaine et tous abandonnés. Quelques fuyards essayèrent de s'y réfugier mais ils furent rejoints, par nos fantassins et aucun deux n'échappa.

L'ordre fut donné de brûler toutes les tentes et de ne rien piller Les prisonniers qu'on avait faits furent mis en liberté.

Les éminissaires de Moulai-Hafid

(Retard, 18 mars.)

Le général d'Amade a reçu hier la visite de Sidi Tassaert ben el Imp Bouzou du matin, pour Settat

Arrivées dans cette ville toutes les troupes ont délié chaînons en tête.

Dans l'après-midi, M. Houot, accompagné de MM Valfrey-Polet, Vauthier, Fraccia, de Berino, Reken, vensal de Mechra-Sch-Chaïb, sont arrivés Ils venaient de la part de Moulai Hafid pour renouveler les propositions déjà faites.

Moulai Hafid prétend que la mahalla de Sektani, qui a été battue le 8 mars, s'est engagée malgré son ordre

Moulai Hafid nous reproche de vouloir imposer aux Chéoua des caïds nouveaux. Il demande que nous le laissons marcher sur Rabat pour y battre son frère, mouvement qui il assurerait la pacification des Chéoua et la reconnaissance de tous les engagements pris par Abd el Aziz. Il demande en outre l'évacuation des troupes envoyées.

Les envoyés de Moulai Hafid ont été reçus par le général d'Amade, qui les a priés de camper en dehors des lignes françaises.

Les progrès de la pacification

Une dépêche du général d'Amade, datée de Casablanca 14 mars, 7 h. 30 du soir, annonce que les Chtouka, les Chiedma et toutes les fractions des Ouled-Said ont fait aujourd'hui leur soumission à Dar-Bel-Chidi.

Les territoires se repeuplent très rapidement et l'on pousse avec la plus grande activité le travail de pacification.

M Regnault et le général Lyautey sont arrivés hier à Casablanca. Leur santé est parfaite et ce dernier a été bonne et les conditions de situation comme sécurité.

Les retraites ouvrières

DÉCLARATIONS DE M. VIVIANI

Paris, 18 mars.

M. Dubief, président du groupe radical socialiste, a conféré avec M. Viviani, ministre du travail, au sujet des retraites ouvrières. Cette entrevue devait permettre à M. Dubief de compléter la mission qu'il avait été chargé par son groupe d'accomplir auprès du gouvernement et dont la première partie avait été remplie lors de la récente conférence avec MM. Clémenceau et Caillaux.

M. Viviani, renouvelant les explications qu'il a fournies à la Chambre lors de la récente interpellation, a confirmé qu'il renonçait au régime forfaitaire qu'il avait d'abord adopté pour réduire la dépense à la charge de l'Etat. Pour arriver au même but, il propose de réduire le chiffre des parties prenantes en excluant du bénéfice de la caisse des retraites les fermiers, métayers et domestiques attachés à la personne.

De la sorte, le nombre des participants serait réduit de 2.300.000 à 1.500.000.

Ensuite, il élève à soixante-cinq ans l'âge de la pension pour les retraites.

Enfin, pour ce qui concerne la période transitoire, M. Viviani propose de faire rentrer dans l'application de la loi sur les vieillards indigents tous ceux qui, ayant travaillé trente ans, auraient atteint l'âge de soixante-cinq ans au moment de la promulgation de la loi sur la caisse des retraites ouvrières.

Le gouvernement pense que, dans ces conditions, on abaissera un peu au-dessous de 100 millions la charge de l'Etat, tout en faisant subsister les principes de la loi : obligation, capitalisation et triple versement de l'Etat, des patrons et des ouvriers.